

# Procès-verbal

## Conseil d'Administration

### du 16 juin 2011

Approuvé au Conseil d'administration du  
**07 juillet 2011**

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 juin 2011

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 16 juin 2011 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
<b>Collège enseignants A</b>		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. GRANGER Jean Michel	URF Sciences	Présent puis procuration à M. Frère
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
<b>Collège enseignants B</b>		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Procuration à M. BOUJON
M. DUMAS Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent
Mme LE RAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services	Présente
Mme FAVREAU Michèle	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
<b>Collège BIATOSSE</b>		
M. LEMAITRE Bertrand	DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. COADOU Franck	ISTIA	Présent
<b>Collège étudiants</b>		
M. TANNOU Thomas Titulaire	UFR Médecine Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Présent
Mlle Lan-Min LE BIHAN	UFR Sciences pharmaceutique et ingénierie de la santé Fé2A et indépendants, vitamine ton campus	Absent
M. BADIH Yassine Titulaire	UFR Sciences Vis ton campus	Absent
M. MICHEL Jérémie Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF, ESD écologie et associations étudiantes	Absent
M. ROCHER Maxime Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI et indépendants, des études pour l'emploi	Présent
<b>Collège personnalités extérieures</b>		
Mme SARAMITO Sophie	Conseil Régional des Pays de la Loire	Excusée
M. BLANC, suppléant de Mme DABIN	Conseil Général de Maine et Loire	Présent puis procuration à M. Martina
M. BELOT, suppléant de M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Procuration à M. Moguedet
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Excusée
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Excusé
M. SINQUIN Jean-Luc	CCI Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	Centre APEC d'Angers	Excusé
Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Saint André
<b>Total membres statutaires : 29   13 membres présents, 9 procurations, 8 membres absents</b>		

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général, directeur général des services

Mme Nicole GUEHO - Représentante du Recteur

Mme Chantal REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. TACHEAU - Directeur du SCD

M. Didier LE GALL - Doyen de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé

M. Yves MEIGNEN - Vice-président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective

M. Antoine FRAILE - Vice-président aux Ressources Humaines

M. Eric DELABAERE - Vice-président du CEVU

M. John WEBB - Vice-président des Relations Internationales

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Information .....	4
1.1. Annuaire L'Etudiant-CPU .....	4
2. Retour IDEX 1 / Projet IDEX 2 .....	4
3. Campus Belle Beille : transports en commun .....	5
4. Dispositions budgétaires et affaires statutaires .....	5
4.1. Projet FEDER: soutien à la valorisation de la Recherche .....	5
4.2. Heures complémentaires Formation continue .....	6
4.3. Demande de subvention Vox campus .....	6
4.4. Tarifs de la formation médicale continue.....	6
4.5. Création du Comité Technique de Proximité .....	6
4.6. Statuts de l'UFR Droit, économie et gestion .....	6
4.7. Modifications des statuts et du règlement intérieur de l'IUT .....	7
4.8. Modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers.....	7
4.9. Profils d'exonération .....	7
4.10. Anjou inter langues : part variable 2009 .....	7
5. Enseignements et vie étudiante .....	7
5.1. Création du D.I.U. Européen - Anthropologie médico-légale.....	7
5.2. Indexation ressources numériques pédagogiques.....	7
6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA.....	7
7. Question diverse : cession immobilière .....	8

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H15. Il accueille M. YGUEL, Directeur général du PRES LUNAM, qui présentera avec lui le point sur les IDEX. Il annonce les modifications de l'ordre du jour.

## **1. Information**

### **1.1. Annuaire L'Etudiant-CPU**

M. MARTINA rappelle que le magazine L'Etudiant souhaite mettre en place un annuaire des membres des conseils d'administration des universités françaises. Ce dernier sera accessible sur internet. Chaque membre doit donner son autorisation pour y figurer.

## **2. Retour IDEX 1 / Projet INDEX 2**

M. MARTINA et M. YGUEL présentent le premier projet IDEX porté par les PRES LUNAM et UEB et les conclusions du rapport d'expertise ayant conduit à sa non sélection.

Ils rappellent les objectifs et les critères de sélection de l'appel à projet « Initiative d'excellence ».

Le projet s'appuie sur l'axe Rennes-Nantes. Par ailleurs, Brest et Angers, mis à part le poids de l'Ifremer, sont des universités comparables en taille, en force et en spécificité.

Les cinq pôles d'excellence retenus dans notre projet IDEX 1 sont les pôles Mer / Modèles, Réseaux, Communications, Contenus numériques / Biothérapies / Matière, matériaux, ondes et structures / Environnement agro-alimentaire et santé. Le pôle SHS est présenté en pôle émergent.

Ils rappellent les forces en présence, les labex, les IEED, les IRT, les équipex et autres projets d'excellence retenus dans chaque pôle. Les projets retenus, qui ont une existence propre, seront un appui au projet IDEX 2.

Les objectifs à 10 ans présentés dans le cadre du projet IDEX 1 impactent cinq champs : la Recherche, la Formation, la Valorisation, l'International et les Campus (cf diaporama en annexe). Ces champs ont été chiffrés et notre capacité à atteindre ces objectifs a dû être démontrée, surtout au niveau industriel. L'IGAENR a analysé les projets financiers.

L'impact du projet sur les campus est un sujet sensible et comprend également toutes les problématiques des villes et des universités. La position du PRES LUNAM est stable. L'IDEX doit être pensé comme un projet scientifique dans lequel s'inscrit telle équipe, telle université ou tel centre de recherche. D'autre part en terme spatial, ce projet s'appuie sur un réseau de partenaires qui évoluent ensemble. Bien sûr, dans ce réseau il y a des caractéristiques de site qui seront plus ou moins prononcées.

Dernier volet de la réponse à l'appel à projet IDEX : la gouvernance. La gouvernance proposée est basée sur une FCS (Fondation de Coopération Scientifique) en charge de 4 missions: le pilotage stratégique, la programmation des actions, l'expertise des projets et la diffusion vers le monde socio-économique. Le projet prévoit une reconfiguration des PRES à quatre ans. Cette reconfiguration devrait en fait avoir lieu avant puisque le délai de quatre ans correspond à l'évaluation des actions de l'IDEX.

Le jury des appels à projets IDEX a identifié deux domaines d'excellence (la Mer et les STIC) et une originalité (campus numérique). Nous avons l'obligation, compte tenu de la géométrie et du périmètre géographique de notre IDEX de prouver que le facteur distance n'est pas un handicap. L'une des façons de contourner la difficulté est de démontrer l'importance que revêt l'université numérique régionale.

Le jury a estimé que la gouvernance proposée est insuffisante. Il note l'absence de masse critique dans des domaines majeurs et un trop grand nombre d'initiatives.

Le caractère d'excellence du projet recherche et formation est reconnu. Néanmoins tout ce qui relève de la gouvernance n'a pas convaincu le jury. Les principaux critères en la matière sont la simplification, l'efficacité des circuits de décision et la stratégie d'évolution par rapport aux objectifs fixés. Les questions portaient principalement sur les problématiques de subsidiarité et de transfert de compétence.

Le projet IDEX 2 est à construire. Il devra être pensé autour d'une gouvernance resserrée au service d'un cœur scientifique de visibilité internationale, de campus attractifs en réseau. Il implique un objectif ambitieux de reconfiguration des PRES à court terme. Le dépôt est prévu pour le 20 septembre 2011.

M. DELABAERE s'interroge sur le lien entre les engagements pris dans l'IDEX et les projets de contrats quinquennaux, notamment les impacts en termes de recherche et de formation. De plus, il aimeraient savoir où consulter les projets de Labex et Equipex retenus. M. YGUEL lui répond qu'ils sont consultables

sur le site de l'ANR.

M. MARTINA explique que l'articulation du projet IDEX et du contrat quinquennal n'est pas simple. Une première échéance des Idex est prévue dans quatre ans. Compte tenu des calendriers cela correspond à peu près à l'échéance du contrat. Les projets déposés le 20 septembre seront validés par les CA du PRES et par les CA des établissements, selon leur calendrier. Les conséquences des projets devront être intégrées dans le projet d'établissement.

M. SAINT ANDRE estime que plusieurs interrogations restent sans réponse, et cela quelles que soient les hypothèses. En effet, si le projet est retenu, comment envisage-t-on l'avenir de ceux qui ne sont pas dans le projet ? Comment construit-on l'offre de formation et comment organise t-on la recherche Bretagne-Pays de la Loire dans les domaines qui ne sont pas retenus ? Dans l'hypothèse où le projet n'est pas retenu, quelle politique sera mise en place en termes d'organisation inter régionale ? Enfin, un récent rapport sur les PRES incite fortement à la fusion des PRES. Comment articule-t-on une évolution naturelle du PRES Pays de la Loire vers la fusion LUNAM-UEB ?

M. MARTINA explique que le projet s'articule autour d'un périmètre resserré dans le cadre d'une fondation de coopération scientifique qui gère les pôles thématiques retenus. Une partie du budget sera fléchée sur ces thèmes, une autre sur l'université numérique et une dernière sera consacrée aux projets aux interfaces. Ensuite, par le biais des PRES, mais financés par l'Idex, des projets des pôles émergents pourront être élaborés et menés à terme.

M. DENECHERE estime que dans le cadre d'une université confédérale ou simplement d'une reconfiguration des PRES, la question des sites se posera. Il s'interroge sur l'avenir de l'Université d'Angers dans ce contexte.

M. MARTINA lui répond que le projet IDEX 2, s'il est approuvé par le CA du PRES, se retrouvera dans notre projet d'établissement et sera soumis aux votes des administrateurs angevins. Quant à la question des sites, le projet IDEX est pensé dans une logique de réseaux et de pôles d'excellence, ce qui est en contradiction avec une pure logique de site.

### **3. Campus Belle Beille : transports en commun**

M. MOGUEDET rappelle que lors du dernier CA la question relative aux réseaux des bus sur le campus de Belle Beille a été soulevée. M. TANNOU avait même demandé à ce que le CA prépare une motion reprenant le regret des membres quant à l'insuffisance de cette desserte.

M. MOGUEDET explique que Mme VERNEUIL a contacté le Directeur de Kéolis avec qui un rendez-vous a été pris avec la VP étudiante, Mlle GODIN, et le chargé de mission étudiant, M. TANNOU.

Il rappelle les trois problèmes soulevés en séance : possibilité de mettre en place un bus direct de la gare au campus, également de l'heure de début des cours sur les sites de Belle Beille et la desserte le soir au-delà de 20H30.

La mise en place d'un bus direct est compliquée car la fréquentation de cette ligne est surtout en centre ville. Un accord a été trouvé auprès des directeurs de composantes pour un étalement de la première heure de cours sur trente minutes. Pour notre demande de mettre en place des bus supplémentaires pour permettre une desserte au-delà de 20H30, Kéolis a expliqué que cette mesure dépendait de l'Agglomération. Un rendez-vous a donc été pris avec cette collectivité. L'Agglomération a accepté de financer une expérimentation durant 6 mois avec un fréquençage des bus de 21 minutes jusqu'à 0H00 du mardi au jeudi. L'université s'engage à communiquer auprès de ses étudiants sur ces nouvelles possibilités.

### **4. Dispositions budgétaires et affaires statutaires**

#### **4.1. Projet FEDER: soutien à la valorisation de la Recherche**

Mme DIERS, Directrice de la Recherche, de la formation doctorale et de la valorisation présente le projet FEDER: « soutien à la valorisation de la Recherche » et son plan de financement, notamment la demande de subvention au titre du FEDER de 340 488€. Le projet s'étend sur deux ans et s'inscrit dans l'attente des SATT si notre projet est retenu. La subvention couvrira les frais de propriété intellectuelle et des coûts salariaux. Le projet FEDER: « soutien à la valorisation de la Recherche » et son plan de financement, notamment la demande de subvention au titre du FEDER de 340 488€ sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.2. Heures complémentaires Formation continue

M. MOGUEDET présente le dispositif d'heures complémentaires dédiées à la formation continue avec un dépassement de 192H en plus du dépassement autorisé selon les statuts.

Enseignants-Chercheurs : 192H + 192H + 192 H complémentaires « formation continue »

Enseignants : 384H + 192H + 192 H complémentaires « formation continue »

Le dépassement des heures complémentaires pour des actions de formation continue est approuvé avec 23 voix pour.

#### 4.3. Demande de subvention Vox campus

M. MOGUEDET présente la demande de subvention 2011 de Vox campus de 8 100€ (6 600€ en fonctionnement et 1 500€ en investissement). Mme REY est surprise de l'absence de recettes de cotisations. Il est précisé que l'année dernière était une année de transition puisque Vox campus était intégrée à l'université et qu'elle est redevenue association par la suite. Le bilan financier 2010 est demandé. La demande de subvention Vox campus de 8 100€ est approuvée à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve de présentation de leur bilan financier détaillé.

Cette décision a été adoptée à main levée.

#### 4.4. Tarifs de la formation médicale continue

M. MOGUEDET présente les tarifs de la formation médicale continue. Ils sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.5. Création du Comité Technique de Proximité

M. PAPAVOINE présente les nouvelles dispositions relatives au CTP. La création du Comité Technique de Proximité est approuvée. Le nombre de représentants du personnel appelés à siéger est de 10 titulaires et de 10 suppléants. Le vote à l'urne est la règle. Le vote par procuration n'est pas autorisé. Peut voter par correspondance tout électeur empêché de voter à l'urne par nécessité de service ou autre selon les modalités fixées par l'arrêté d'organisation des élections.

Ces décisions ont été adoptées à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.6. Statuts de l'UFR Droit, économie et gestion

M. MOGUEDET explique que la commission des statuts a étudié les statuts de l'UFR Droit, économie et gestion. La commission était en désaccord avec certains termes. Le projet a été retravaillé par le conseil de la faculté pour répondre aux demandes de la commission. Seule une partie de l'article premier pose encore problème : « prend toute initiative ». Les propositions de certains membres étaient : « elle a pour mission d'initier des projets » ou ajouter « dans le cadre de la politique d'établissement ». La commission n'a pas pu statuer sur ce point et le projet est donc présenté au conseil d'administration en l'état.

Mme GUEHO estime cette formulation ambiguë par rapport aux missions de l'université. Ces domaines cités dans les statuts ne sont pas des domaines propres à l'UFR mais les missions de l'université.

M. MARTINA souligne l'importance des statuts d'une composante : il s'agit aussi d'un document d'orientation politique par rapport à l'université dans son ensemble. Il constate le rapprochement par rapport au premier projet, entre les remarques de la commission des statuts et la position du conseil de la faculté.

M. MARTINA reprend les deux lectures possibles de cet article premier. Il peut être interprété comme confondant les domaines qui sont propres à la composante et les missions de l'université. Mais il peut aussi être interprété comme signifiant que dans certains domaines de la politique d'établissement, et en fonction de ses compétences, la composante prend toute initiative dans une logique de subsidiarité et de compétences propres. M. MARTINA estime que si cette 2<sup>ème</sup> interprétation est celle qu'a voulu exprimer le conseil de la faculté. Mais alors, la rédaction est maladroite. M. MARTINA propose une formulation du type : « toute initiative relevant de ses compétences dans les domaines suivants : ... ». Effectivement, dans la pratique des missions de l'université, les composantes sont appelées à prendre des initiatives et doivent les mener à bien. Celles-ci seront évidemment étudiées par les instances de la composante et de l'université conformément à la réglementation.

Mme REY précise que les statuts de l'UFR Ingénierie du tourisme, du bâtiment et des services reprennent une formulation similaire. L'UFR « a pour mission, dans les domaines qui lui sont propres : l'enseignement,.... ».

Mme FAVREAU explique que le conseil de la Faculté de Droit, d'économie et de gestion, pour la rédaction de l'article 1<sup>er</sup>, s'est inspiré des statuts des autres composantes. Elle précise que si le conseil d'administration ne souhaite pas valider ce projet, le conseil de la faculté réexaminera ses propositions.

M. MARTINA souhaiterait que soit indiqué au conseil de la faculté, dont il salue le travail déjà effectué, qu'il s'agit bien uniquement d'une question de rédaction permettant de lever toute ambiguïté.

Ce point est reporté au CA du 07 juillet 2011.

#### **4.7. Modifications des statuts et du règlement intérieur de l'IUT**

M. MOGUEDET présente les modifications des statuts et du règlement intérieur de l'IUT. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve des aménagements suivants :

- Attribution du conseil d'IUT : Il adopte le budget propre intégré, proposé par le directeur.
- Associations étudiantes : ajout de « sous réserve de leur labellisation » à l'issue de la première phrase du premier paragraphe.

#### **4.8. Modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers**

M. MOGUEDET présente les modifications du code des statuts et règlements de l'Université d'Angers. Elles sont approuvées à l'unanimité avec 23 voix pour.

Nul ne peut disposer de plus d'une procuration au conseil d'administration.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 22 voix pour et une abstention.

Nul ne peut disposer de plus d'une procuration au conseil scientifique.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions.

Nul ne peut disposer de plus de deux procurations au conseil des études et de la vie étudiante.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 19 voix pour et 4 abstentions.

M. TANNOU souhaite exprimer son étonnement quant à l'absence de convocation d'étudiant à une commission des statuts qui avait été organisée une semaine avant le premier conseil d'administration du mandat étudiant actuel. M. MARTINA explique qu'il s'agit d'une erreur.

#### **4.9. Profils d'exonération**

M. MOGUEDET présente les profils d'exonération. Mme REY signale que la formation ajoutée au profil « apprenti » n'est pas en apprentissage mais en alternance. Seule le parcours DEUST de la L2 Technologie et entreprises est en apprentissage. Mme GUEHO propose de ne citer aucune formation puisque ce profil est attaché à la qualité d'apprenti quelque soit la formation. M. DELABAERE préfère que les formations soient citées puisque des conventions sur ce point sont en cours.

Les profils d'exonération sont approuvés sous réserve de la modification suivante : le profil apprenti concerne l'inscription en LP Distribution et au parcours DEUST de la L2 Technologie et entreprises.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **4.10. Anjou inter langues : part variable 2009**

M. MOGUEDET informe les administrateurs que la part variable 2009 de la cotisation à Anjou inter langues n'a jamais été présentée aux administrateurs. Le paiement de la cotisation « part variable 2009 » à Anjou inter langues de 11 569.69€ est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour.

### **5. Enseignements et vie étudiante**

#### **5.1. Création du D.I.U. Européen - Anthropologie médico-légale**

La demande de création du D.I.U. Européen - Anthropologie médico-légale est approuvée l'unanimité avec 22 voix pour.

#### **5.2. Indexation ressources numériques pédagogiques**

Ce point est reporté au CA du 07 juillet 2011.

### **6. Information : décisions prises par le président par délégation d'attribution du CA**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le président rend compte, dans les meilleurs

délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**7. Question diverse : cession immobilière**

La vente des biens immobiliers légués à l'Université d'Angers par Mme ALLIAUME est approuvée à l'unanimité avec 22 voix pour. Ces biens concernent deux appartements : un situé au 3 Place Mendès France à ANGERS et l'autre situé au 106 boulevard de l'océan à LA BAULE.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 18H30.

**Le Président  
de l'Université d'Angers,**  
*Daniel MARTINA*



**Le Directeur général des services  
de l'Université d'Angers,**  
*Henri-Marc PAPAVOINE*

